



Préfecture du district de Nyon
Rue Juste Olivier 8
CP 1332
1260 NYON 1

Distrib	
Reçu	19 JUL. 2021
Cote	
Visas	C.D. <i>[Signature]</i> S

SIDERE
Madame Claire-Lise Jorand
Route des Vignerons 30
1166 Perroy

Madame,

Suite à votre demande, nous vous remettons en annexe le procès-verbal d'installation de votre association.

Bonne réception et meilleures salutations.

Préfecture de Nyon

Annexe : ment.

PROCES-VERBAL

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
Association intercommunale de distribution d'eau potable de Rolle et environs
SIDERE

Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Présidence de Mme le Préfet Chantal TURIN

ORDRE DU JOUR :

Présidence du Préfet :

1. Accueil, ouverture de l'assemblée.
2. Contrôle des présences.
3. Assermentation des membres du Conseil intercommunal et des suppléants.
4. Election du/de la président/e du Conseil intercommunal.
5. Election du/de la secrétaire du Conseil intercommunal

Présidence du/de la président/e du Conseil intercommunal :

1. Election du/de la Vice-président/e du Conseil intercommunal.
2. Election des scrutateurs du Conseil intercommunal.
3. Election des scrutateurs-suppléants.
4. Election des membres du Comité de direction
6. Election du/de la Président/e du Comité de direction
7. Election des Commissions

Présidence du Préfet :

1. Assermentation des membres du Comité de direction et du Président.
2. Lecture et approbation du procès-verbal d'installation.
3. Communications diverses

Ces opérations se déroulent conformément à la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Il est constaté que ces nominations au Conseil intercommunal ont été faites régulièrement.

La liste des délégués est déposée sur le bureau.

Il a également été constaté que ces élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Mme Claire-Lise Yorand

Fonctionne comme scrutateur provisoire : M. Christian Hay

M. Andreas Meyer

Contrôle des présences :

Délégation fixe :9... conseillers sont présents

.....3... conseillers sont absents

.....3... suppléants sont présents

.....2... suppléants sont absents

Délégation variable :17... conseillers sont présents

.....3... conseillers sont absents

.....7... suppléants sont présents

.....3... suppléants sont absents

Comité de direction :10... membres sont présents

.....2... membres sont absents

Les conseillers et/ou membres du Comité absents seront assermentés à la première séance du Conseil intercommunal à laquelle ils se présenteront. ou de séances de CODIR

Chaque membre du Conseil intercommunal est appelé, solennise la promesse légale, ensuite le Comité de direction et enfin le ou la Président/e du Comité de direction, selon l'article 62 de dite loi.

Est élu/e Président/e du Conseil intercommunal : M. Luc Pellet

Est élu/e Secrétaire du Conseil intercommunal : Mme Claire-Lise Yorand

Est élu/e Vice-président/e du Conseil intercommunal : M. Michel Martin

Sont élus scrutateurs et scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal :

Scrutateurs : M. Christian Hay

M. Raphaël Gonzalez

Suppléants : M. Régis Widmer

M. Tanguy Rolaz

Sont élus au Comité de direction :

M. Jacques Cauderay

Mme Myriam Gaillard-Houriet

M. Eric George

M. Francis Mondoux

M. Claude Tolteni

M. Jean-Pierre Moret

M. François Delafoge

Mme Viviane Subri

M. Franz Buchegger

M. Jörg Dreier

Mme Margareth Ruchti

M. Jörg Tindler

Est élu/e Président/e du Comité de direction de l'Association:

M. François Delafoge

Sont élus membres de la Commission de gestion :

M. Christian Hay, Rolle

M. Daniel Bory, Gilly

M. Michel Martin, Allaman

Mme Isabelle Gachet, Luins

M. Martial Besson, Vinzel

Sont élus membres de la Commission des finances :

M. Hans-Peter Brunner, Vinzel

M. Steve Jacquier, Mont s/Rolle

M. Andreas Meyer, Féchy

Mme Valérie Schup, Rolle

M. Raphaël Gonzalez, Bougy-Villars

Sont élus membres de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes :

M. Christian Hay, Rolle

M. Colin Compondu, Allaman

M. Olivier Roth, Gilly

Sont élus membres de la Commission technique suivi de chantiers :

M. Philippe Clerc, Luins

M. Bernard Graber, Mont/Rolle

M. Cédric Chabloz, Bursins

~~M. Alain Fillehat, Renoy~~

M. Rolf Keller, Rolle

M. Robin Mami, Dully

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le/la Président/e du Conseil intercommunal et le/la secrétaire (selon l'article 12 et 114 de la Loi précitée).

Le procès-verbal est lu et approuvé.

La séance est levée à 19h55

Le Préfet :



Chantal Turin



La Secrétaire :

